

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 juin 2015**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 29 juin 2015 à 18 h à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian
Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur PIGEAU Philippe
Madame BRANDOLESE Véronique
Madame DESVIGNES Josette
Madame REGNIAUD Françoise
Monsieur MICHELOT Bernard
Monsieur VA Jean
Monsieur LAMALLE Christian
Monsieur FRENICHE Rafaël
Madame SARANDAO Gilda
Madame CANTIER Nadège
Monsieur DJEDDOU Rabah
Monsieur MOURON Pierre
Monsieur JOUANNE Dominique (à partir de la 1^{ère} question)
Madame BOUCHARD Colette

POUVOIRS :

Monsieur LEBEAU René à Madame DESVIGNES Josette
Madame LATTARD Monique à Madame REGNIAUD Françoise
Madame MARKOWSKI Dominique à Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali à Monsieur PIGEAU Philippe
Monsieur JOUANNE Dominique à Monsieur MOURON Pierre (jusqu'à la 1^{ère} question)
Madame DEMAIZIERE Anne-Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame DESVIGNES Josette

A l'ouverture de la séance, il a été proposé un large exposé de l'avancement des études en cours, menées pour partie par les cabinets conseil dont la commune s'est attachée les services.

Après examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

- **DECIDE**, à l'unanimité, l'engagement sur plusieurs exercices de l'opération de réimplantation du pôle de restauration scolaire et d'amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet,
- **APPROUVE** les principes constructifs de son programme tels qu'ils ont été présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et les autorisations de travaux afférents,
- **ARRETE** l'estimation prévisionnelle définitive des travaux à 1.900.000,00€ H.T., toutes tranches confondues,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour lancer la mise en concurrence des entreprises en vue d'attribuer les marchés de travaux correspondants sur la base du dossier de consultation établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- **OUVRE** une autorisation de programme avec crédits de paiement annuels dédiée à l'opération, laquelle sera figée au moment de la désignation des attributaires,
- **IMPUTE** les dépenses à venir en section d'investissement du budget principal de la commune sur les programmes :
 - N° 113009 – Restaurant Municipal, article 2313 – Constructions
 - et N° 115012 – Amélioration énergétique Primaire Champ Cordet, article 2313 – Constructions.
- **ADOPTÉ**, à l'unanimité, les principes de la projection présentée d'une recomposition urbaine pour l'îlot du Centre Commercial du Pilon, le plan de composition est annexé à la délibération et au présent compte-rendu ;
- de fait, **AFFIRME** comme objectifs d'aménagement urbain prioritaires de la ville en lien avec la requalification de l'Avenue du 8 Mai 1945 portée par la Communauté Urbaine Creusot Montceau :
 - la structuration du cœur de ville,
 - l'extension du périmètre du cœur de ville,
 - l'affectation d'une place publique centrale devant la mairie,
 - la maîtrise de la circulation automobile,
 - la création de programmes résidentiels assurant la diversité de l'offre d'habitat,
 - l'installation en rez-de-chaussée de commerces et/ou de services de proximité,
 - une végétalisation des voiries et espaces publics ;
- **DIT** que cette prise de position sera notifiée à tous les partenaires intéressés au dossier.

Par 22 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (M. Pierre MOURON) :

- **PREND ACTE** du rendu de l'étude de faisabilité technique et financière pour la création d'une micro-crèche au vieux bourg,
- **ADOPTÉ** le principe de réalisation d'une micro-crèche de 10 places dans l'ancienne mairie-école,
- **APPROUVE** le programme d'aménagement du bâtiment existant ainsi qu'il a été exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre correspondante selon une procédure adaptée,
- **IMPUTE** la dépense résultant en section d'investissement du budget principal au Programme N° 115002 – Revitalisation du vieux bourg, article 2313 – Constructions,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes les subventions auprès des partenaires concernés : la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, le Programme LEADER via la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, le Conseil Régional de Bourgogne (démarche Eco-villages), les réserves

parlementaires et sénatoriales ; à cet effet, il est autorisé à signer tout document afférant à l'attribution et à l'encaissement des sommes obtenues.

Monsieur Pierre MOURON, Conseiller Municipal de la liste « Torcy, ensemble et autrement » justifie son abstention par l'absence de précisions concernant les conditions d'usage du logement envisagé d'être créé à l'étage au-dessus de la mini-crèche.

Madame Véronique BRANDOLESE, Adjointe à la Communication, présente le bulletin municipal 2015 remis sur table à chacun, le premier du mandat.

Elle remercie les membres de la majorité qui ont participé à son élaboration ainsi que les contributeurs privilégiés : Monsieur le Maire, le service communication, le Directeur Général des Services et les autres responsables des services.

Les conseillers municipaux en ont la primeur avant qu'il ne soit distribué à la population.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne développe aucune polémique car ce n'est pas l'attente des torcéennes et torcéens.

Il a le mérite d'exposer clairement le budget de la ville.

Il se demande d'ailleurs s'il ne serait pas intéressant de publier un numéro en fin d'année avec tous les projets de la commune, de l'environnement du centre-ville à la campagne.

Le compte-rendu de la séance du 26 mai 2015 sera mis aux voix lors de la prochaine réunion, fixée le lundi 21 septembre 2015 à 18 h 30.

Puis, Monsieur le Maire **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- 1°) N° D/2015-056 : Réalisation d'un audit sur les moyens informatiques et téléphoniques de la Commune et du CCAS – Contributaire : SARCL C2IP (71390 BUXY) – Montant de la prestation : 3 450,00 € H.T.
- 2°) N° D/2015-057 : Exécution d'un diagnostic énergétique pour le groupe scolaire Champ Bâtard – Contributaire : BE.Optim'Home (70400 LUZE) – Montant de la mission : 3 250,00 € H.T.
- 3°) N° D/2015-058 : Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet – Attribution du marché de travaux de désamiantage (N° 2015/MAPA 540/05) – Contributaire : SARL S.N.D.R.A. (25048 BESANÇON) – Montant de l'offre : 137 801,00 € H.T. réparti comme suit : tranche ferme : 66 191,00 € H.T. et tranche conditionnelle : 71 610,00 € H.T.
- 4°) N° D/2015-059 : Fourniture d'électricité pour plusieurs bâtiments communaux et l'éclairage public (puissance à servir aux points de livraison supérieure à 36 KVA) – Attribution du marché (N° 2015/MAPA 540/04) – Contributaire ELECTRICITE DE FRANCE – EDF (21000 DIJON) – Montant de l'offre 15 532,00 € H.T.
- 5°) N° D/2015-060 : Ecole primaire de Champ Bâtard – Travaux pour la transformation des sanitaires – Contributaire : SARL ACS (71200 LE CREUSOT) – Montant de l'offre : 14 368,00 € H.T.
- 6°) N° D/2015-061 : Ecole primaire de Champ Bâtard – Equipement – Fourniture et pose de stores intérieurs à bandes verticales – Contributaire : FRAUGET Stores (71200 LE CREUSOT) – Montant de l'offre : 4 353,50 € H.T.
- 7°) N° D/2015-062 : Ecole primaire de Champ Bâtard – Equipement – Grosses réparations – Resuivi des dalles plafond du grand hall – Contributaire : CHAUSSON MATERIAUX (71200 LE CREUSOT) – Montant de l'offre : 2 200,00 € H.T.
- 8°) N° D/2015-063 : Télésurveillance des bâtiments communaux – Conclusion d'un contrat d'abonnement pour la période 2015/2018 – Contributaire : Société TELES (21000 DIJON) – Montant de l'offre : 5 896,80 € H.T.

Ensuite, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, le versement d'une subvention péri-éducative d'un montant de **277,50 €** à l'association « **Creusot Torcy Montchanin Handball** » et **MANDATE** Monsieur le Maire pour faire opérer son mandatement dès que possible au bénéfice de l'association.
- **APPROUVE**, par 20 voix POUR et 1 CONTRE (M. Pierre MOURON) l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **3.200 €** à « **l'Association Sportive pour la Jeunesse Torcéenne** » afin de soutenir son démarrage d'activités ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention ;
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé de la section de fonctionnement du budget principal 2015 ; *Il est précisé que les conseillers municipaux présents, intéressés à la présente délibération, n'ont pas pris part au vote : Mme Nadège CANTIER et M. Rabah DJEDDOU.*

Monsieur Dominique JOUANNE, Conseiller Municipal de la liste « Torcy, ensemble et autrement » interroge Monsieur le Maire sur la cohérence avec ses déclarations passées, la Ville de Torcy ne pouvant supporter la présence de deux clubs actifs.

En réponse, Monsieur le Maire réfute cette interprétation et fait un bref rappel historique : la création du premier club de football à Torcy est à mettre à l'initiative du Consulat d'Algérie qui prenait en charge dans la CECA le paiement des licences donnant lieu après à une gestion difficile. Dans le même temps, un mécène a initié l'émergence d'une entité d'origine italienne et espagnole qui a par la suite périclité. Les bases n'ont jamais été construites pour la durée.

L'UFC Torcy, laquelle a obtenu une subvention du même montant que l'exercice 2014, a dû opérer le remboursement de la dette des autres clubs à la ligue, tant ils n'étaient pas rigoureux. Cette part de subvention ne lui a pas été retirée en 2015.

Il faut admettre que le soutien de la ville à la prise en charge des jeunes torcéens durant toute une année sportive équivaut bien à 3 200,00 €.

Prochainement, une rencontre entre les deux clubs sera provoquée.

A terme, on peut penser qu'un rapprochement s'effectue.

Monsieur Dominique JOUANNE évoque alors l'opportunité de monter un grand club à Torcy, une équipe première avec des équipes jeunes.

Monsieur le Maire réplique que c'est bien là l'objectif.

Puis, le Conseil Municipal :

- **MANDATE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire pour solliciter auprès des partenaires concernés toutes les subventions possibles y compris les subventions exceptionnelles profitant aux opérations et équipements suivants :
 - *Rénovation de l'école primaire de Champ Cordet (coût d'objectif : 1.900.000,00€ H.T.) : aide à l'investissement de l'Etat (dont les réserves parlementaires et sénatoriales), du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (accessibilité) ;*
 - *Informatisation des services périscolaires Ville et CCAS (coût d'objectif : 10.000,00€ H.T.) : aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire ;*
 - *Création d'une micro-crèche (coût d'objectif : 460.000,00€ H.T. mobilier et matériel compris) : aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire dans le cadre des fonds affectés au développement de l'accueil des jeunes enfants, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, du programme LEADER avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau, du Conseil Régional de Bourgogne (démarche des-villages) ;*
 - *Equiperment de la police municipale – Acquisition de gilets pare-balles : aide de l'Etat au taux de 50%, plafonné à 250,00€ par gilet.*
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer et à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants,

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à l'attribution et à l'encaissement des subventions obtenues.

- **ADOpte**, à l'unanimité, la décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2015, telle que mentionnée ci-dessous :

I – BUDGET PRINCIPAL

- Section d'investissement :

- du Programme N° 115001 – Réserves foncières et patrimoniales article 2111 – Terrains nus	2 702,00 €
- au Programme N° 111002 – Salle communale du bourg article 2313 – Constructions	2 200,00 €
- au Programme N° 114020 – Mobilier et voirie école Champ Bâtard article 2184 – Mobilier	1,00 €
article 2315 – Installations techniques	1,00 €
- au Programme N° 114021 – Logiciel PES V2 article 2051 – Concessions et droits similaires	500,00 €

2 – BUDGET ANNEXE « DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL DU BOURG – DOMAINE DES BOURBONS »

- <u>Recettes</u> :	Suppression au chapitre 002	- 807,00 €
	Affectation à l'article 7015 – Vente de terrains aménagés	+ 807,00 €

et **DIT** que les crédits ouverts au budget principal et au budget annexe « Développement résidentiel du Bourg – Domaine des Bourbons » sont suffisants pour permettre ces ajustements budgétaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Retour sur la visite du Préfet de Saône et Loire le 20 juin :

Cette visite a eu lieu un samedi à 17 h 00 ! Les membres de la majorité se sont mobilisés. Manifestement, le Préfet nouvellement en place souhaite aller au contact des habitants. Il a procédé à la visite de la boulangerie GADDADA, où il a été très bien accueilli.

Il a délivré un message de non-complaisance et sur la situation budgétaire de l'Etat.

Une table ronde a été organisée au C2 sans les élus avec les habitants et les différents acteurs du quartier.

- Composition Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

Monsieur le Maire se propose de désigner pour les représentants de la collectivité (ville) et de l'établissement public (CCAS) au sein du CHSCT les personnes suivantes :

Représentants titulaires :

- M. Roland FUCHET, Maire
- M. Philippe PIGEAU, Adjoint
- Mme Sylvie LECOEUR, Adjointe
- M. Laurent AUBERY, Directeur Général des Services de la ville
- M. Jean-François ROYBIER, Directeur du CCAS

Représentants suppléants :

- Mme Marie-Thérèse MUNOZ, Adjointe
- Mme Josette DESVIGNES, Conseillère Municipale
- M. Rabah DJEDDOU, Conseiller Municipal
- M. Olivier LAPALUS, Directeur des Services Techniques de la ville
- Mme Jocelyne BERESINA, Responsable de la Maison des Familles (CCAS)

QUESTIONS DIVERSES :

- Tirage des jurés d'assises 2016

Le tirage public des jurés d'assises sur la liste électorale donne :

- Bureau de vote N° 1 : 095 Ligne 4 - Alexandre PERROT (1972) – Les Abattoirs 41 C
132 Ligne 2 - Hugo NIEDDU (1987) – 2 Rue du Charolais
012 Ligne 1 - Mohammed BENYOUCEF (1964) – 7 Bât. D Résidence du Vilet
- Bureau de vote N° 2 : 02 Ligne 7 - Patrick BATHIARD (1954) – 158, Impasse Marius Guinet
- Bureau de vote N° 3 : 55 Ligne 2 - Marie-Noëlle LESAVRE Ep. JULIEN (1944) – 67 Promenade P.A. Rey
89 Ligne 5 - Denis Michel TOUILLON (1989) – 12 Impasse des Violettes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Fait à TORCY, le 15 juillet 2015

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,